

CAPA Travaux Paysagers

4 Certificat d'aptitude professionnelle agricole

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances théoriques et les compétences techniques permettant d'occuper un poste d'ouvrier qualifié en travaux paysagers, création et entretien.
Acquérir une qualification de niveau V.

PROGRAMME :

La formation alterne apports théoriques en salle, réalisations concrètes sur le terrain et stages en entreprise.

PUBLIC :

Demandeur d'emploi, salarié dans le cadre d'un congé individuel de formation (CIF)
ou en contrat de professionnalisation.

CONDITIONS D'ENTREE :

- Etre âgé de plus de 18 ans
- Expérience dans le domaine du paysage ou EMT obligatoire de 15 jours
- Satisfaire au positionnement d'entrée en formation
- Validation d'un projet professionnel par les ANPE ou les missions locales
- Répondre aux conditions de financement en vigueur

| CAPA TP (parcours maximum) | Diplôme délivré en 7 Unités Capitalisables (UC) : |
|--|--|
| Domaine technique <i>616 heures</i> | Connaissances des végétaux Aménagement et entretien des espaces verts Gestes professionnels et travail en sécurité (546 h) UC 11 / UC 12 |
| | UC d'Adaptation Régionale (70 h) |
| Domaine général <i>126 heures</i> | Mathématiques appliquées UC2 Expression Communication UC4 |
| Domaines économique et professionnel <i>91 heures</i> | Economie-Gestion UC51 / UC52 |
| Total : 833 heures au centre | 476 h en entreprise |

DUREE : 8 à 9 mois selon les pré-acquis (septembre à mai)

- 707 à 833 h en centre de formation

- 350 à 476 h en entreprise

FINANCEMENT : Les possibilités de prise en charge financière sont à étudier avec le CFPPA.

LIEUX DE FORMATION : CFPPA d'Obernai et terrains d'application.

CONTACT : Antoine NEHME

Tél. 03.88.49.99.29 antoine.nehme@educagri.fr